

# Booster TPE - Ressources Humaines

## CCIR HAUTS-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster ressources humaines permet aux petites entreprises d'optimiser leur organisation RH, à répondre à leurs obligations en tant qu'employeur mais aussi à trouver de nouvelles compétences si besoin.

Afin de dynamiser l'activité de l'entreprise, cet accompagnement privilégie des solutions pratiques et rapides à mettre en place, adaptées à la situation de l'entreprise.

Booster ressources humaines a pour objectifs de :

- faire le point sur les usages et apporter des solutions et outils simples selon les problématiques de l'entreprise,
- d'anticiper les besoins RH pour être en adéquation avec le projet de développement de l'entreprise.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum et ayant un CA ? 2 M€.

Réalisé par des conseillers spécialisés, cet accompagnement personnalisé est également adapté aux spécificités du secteur d'activité de l'entreprise (commerce, tourisme, B2B, TPE industrielles, etc.).

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

L'accompagnement Booster ressources humaines est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI.

Le conseiller CCI peut accompagner l'entreprise par exemple dans :

- l'organisation du travail et la mise en place, de délégation de tâches,
- la préparation des futurs recrutements et / ou l'intégration de nouvelles compétences,
- l'amélioration de la communication interne en organisant des moments dédiés et adaptés aux besoins,
- la gestion du personnel à travers la mise en place d'une boîte à outils (entretiens professionnels, fiches de postes),
- l'évolution des collaborateurs en travaillant sur une grille de compétences : développement des compétences, formation,
- l'intégration d'une démarche de RSE,
- la réorganisation générale de l'entreprise, l'évaluation des risques professionnels.

A la fin de l'accompagnement, le conseiller CCI remet à l'entreprise des documents : diagnostic, plan d'actions, bilan du plan d'actions et préconisations.

L'entreprise aura également accès à des ressources techniques et des outils selon son projet.

Booster ressources humaines est un accompagnement en 2 étapes qui se déroule dans l'entreprise de la manière suivante :

- une demi-journée pour évaluer les usages de l'entreprise et échanger avec un collaborateur,
- un forfait de 2 jours pour établir un plan d'actions adapté et accompagner l'entreprise dans sa mise en œuvre. Cette seconde phase fait l'objet d'un bilan du plan d'actions et de préconisations.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 200 € HT :

- pris en charge à 100% jusqu'au 31/12/2025 par la Région Hauts-de-France et le FEDER pour les entreprises n'ayant jamais bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster,
- un reste à charge de 150 € HT, soit 180 € TTC, seulement pour les entreprises ayant bénéficié de la gratuité d'un accompagnement Booster en 2023 ou 2024.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire :

- CCI Aisne au 03 23 06 01 95,
- CCI Amiens-Picardie au 03 22 82 22 53 ou à [booster@amiens-picardie.cci.fr](mailto:booster@amiens-picardie.cci.fr) ou à [entreprendre@amiens-picardie.cci.fr](mailto:entreprendre@amiens-picardie.cci.fr),
- CCI Artois au 03 21 23 84 93 ou à [booster-tpe@artois.cci.fr](mailto:booster-tpe@artois.cci.fr),
- CCI Grand Hainaut au 03 27 51 31 34,
- CCI Grand Lille au 07 60 12 59 32 ou à [APPUI-RH@grand-lille.cci.fr](mailto:APPUI-RH@grand-lille.cci.fr),
- CCI Littoral Hauts-de-France au 03 21 46 00 00 ou à [dev\\_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr](mailto:dev_entreprises@littoralhautsdefrance.cci.fr),
- CCI Oise au 03 44 79 80 36 ou à [appui.rh@cci-oise.fr](mailto:appui.rh@cci-oise.fr).

5 autres accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion": </aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html>,
- "Booster numérique": </aide/SFRPGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-numerique.html>,
- "Booster performance commerciale": </aide/SFQvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-performance-commerciale.html>,
- "Booster transmission": </aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html>,
- "Booster transition écologique": </aide/YJFfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transition-ecologique.html>.

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif de moins de 20 salariés.

---

## Organisme

### CCIR HAUTS-DE-FRANCE

#### Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**  
299 bd de Leeds  
CS 90028  
59031 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 20 63 79 79  
E-mail : [ccideregion@hautsdefrance.cci.fr](mailto:ccideregion@hautsdefrance.cci.fr)

---

## Déposer son dossier

- <https://hautsdefrance.cci.fr/solutions/booster-ressources-humaines/#contacts>